

ARTICLE 1 – Clause générale

Sauf stipulation formelle de notre part, toute affaire traitée avec notre société comporte l'acceptation sans réserve des conditions qui suivent quelles que soient les réserves portées sur les commandes.

ARTICLE 2 – Commande

Nous nous réservons le droit de refuser d'honorer toute commande, notamment celles qui ne seraient pas conformes à notre politique commerciale ou celles pour lesquelles l'acheteur ne présenterait pas de garanties de paiement suffisantes. Toute commande doit être passée par écrit (courrier ou mail), avec devis contenant entête de l'acheteur, sa signature, nom du porteur d'ordre et éventuellement cachet de l'entreprise (si professionnel).

ARTICLE 3 –

3.1 Prix Tarif : Les prix de nos marchandises sont fixés par le tarif en vigueur au jour de l'expédition. Ils s'entendent hors taxes et sont modifiables sans préavis.

3.2 Conditions de paiement : Les modalités et délais de paiement acceptés par Palia Carrelages figurent sur la confirmation de commande. Aucun escompte ne sera accordé sauf acceptation écrite par notre société. Dans le cas de non-paiement non fondé à l'échéance, soit par mauvaise volonté, soit par négligence, le montant de cette ou ces factures sera/seront augmentée(s) de plein droit de 10%, indépendamment des intérêts et des frais de justice à ce titre de clause pénale conventionnelle, sans qu'une mise en demeure soit nécessaire. Tout chèque refusé à l'encaissement donne lieu à la réclamation d'une indemnité forfaitaire de 15 euros en faveur de notre société. Une somme forfaitaire de 100 euros sera perçue pour toute traite impayée à l'échéance.

3.3 Réserve de propriété : Les marchandises restent à la propriété de notre entreprise jusqu'au paiement total des marchandises, y compris les frais éventuels afférents à un paiement tardif.

ARTICLE 4 –

4.1 Retour des marchandises : Aucune reprise de marchandise ne sera admise sans accord préalable avec notre société.

4.2 Annulation : Toute annulation de commande par le client doit intervenir par écrit en Lettre Recommandée au plus tard 48 heures après la prise de commande et moyennant le règlement d'une indemnité forfaitaire correspondant à 10% du montant TTC de ladite commande. Passé ce délai, le client règlera à Palia Carrelages une indemnité forfaitaire correspondant à 100% du montant TTC de la commande.

4.3 Force majeure : Palia Carrelages est exonérée de toute obligation de livrer la marchandise dans tous les cas de force majeure, en cas de grève, ainsi qu'en cas de survenance de tous types d'évènements extérieurs remettant en cause la livraison dans les délais des marchandises. Dans ce cas, la livraison pourrait être reportée à une date où la force majeure, la grève ou l'évènement considéré aura cessé sans que le client puisse exiger à Palia Carrelages une quelconque indemnité. Dans cette hypothèse, Palia Carrelages se réserve la possibilité de résilier le contrat.

ARTICLE 5 – Livraisons

Quantités commandées – quantités livrées. Les quantités de produits livrées sont sujettes à une marge de tolérance de +/- 5% par rapport aux quantités commandées. Les délais de livraison sont donnés à titre purement indicatif et leur non-respect ne peut en aucun cas donner lieu à la résiliation ou demande de dommages et intérêts. Nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire, quel que soit le mode de transport utilisé. Dans leur intérêt, les destinataires des marchandises sont invités à vérifier l'état des envois à la réception de la marchandise. La signature du bon de livraison dégage la responsabilité de la société Palia Carrelages sur la quantité et l'état des marchandises livrées. En cas de litige d'avarie ou de manquement, les réserves d'usages doivent être formulées sur le récépissé de livraison et confirmées au transporteur par Lettre recommandée avec accusé de réception dans les 48h après la livraison.

ARTICLE 6 – Droit et tribunal compétent – Litiges

Le contrat sera soumis à la loi française. En cas de contestation, le Tribunal de Commerce de Nîmes 30000, sera seul compétent.

ARTICLE 7 – Droits d'accès

Palia Carrelages s'engage à ne pas divulguer vos coordonnées et les informations que vous lui transmettez à des organismes tiers, gratuitement ou contre rémunération. D'autre part vous bénéficiez à tout moment d'un droit d'accès, de modification ou de suppression des données vous concernant, soit en écrivant à celiagarcia@paliacarrelages.fr ou à Palia Carrelages 10 place Francis Servière App J02, 30820 CAVEIRAC.